CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 1er mai 2023 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-74

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023
4. Adoption des comptes à payer du 1er au 30 avril 2023
5. Adoption du règlement numéro : 2023-344 décrétant un emprunt au montant de 365 000$ et une dépense au montant de 398 964$ pour l'achat d'un camion Freightliner année 2024 avec équipement de déneigement
6. Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023
7. Mandat au service d'ingénierie et d'infrastructure de la Fédération Québécoise des municipalités – Plan et devis rue de la Croix et rue des Lacs
8. Mandat d'honoraires révision des plans et devis aménagement du site du réservoir et du bâtiment d'eau potable- projet de mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable
9. Demandes de changement – agrandissement du centre des loisirs\communautaire
10. Demande d'autorisation à la CPTAQ – M. Donald Charest - Gestion D S Charest Inc.
11. Entente d'accès au Réseau mobile NOMADE – Télécommunication de L'Est
12. Consultation publique préalable à la modification d'un acte d'établissement de l'école MGR Belzile de Saint-Ulric
13. Demande de location de salle
14. Demande de M. Frédéric Pelletier, prolongement de la rue de la Croix, lot 5 538 583
15. Autorisation d'achat : A) Pièces de machinerie de déneigement
    B) Épandage de chlorure de calcium
    C) Nivelage des chemins gravelés
    D) Lignage des rues
16. Questions diverses : A) Renouvellement du contrat de travail à M. André St-Pierre
17. Période de questions réservée au public
18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

2023-75

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2023.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 30 AVRIL 2023

2023-76

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1er au 30 avril 2023 soit autorisé pour un montant de 329 688.51$.
ADOPTÉE

5-RÈGLEMENT NUMÉRO : 2023-344 EMPRUNT AU MONTANT DE 365 000$ ET UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 398 964$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION – FREIGHTLINER 2024 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

2023-77

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Monsieur Gaétan Bergeron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 avril 2023 par le conseiller Monsieur Gaétan Bergeron;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bergeron

et résolu que le règlement numéro 2023-344 décrétant un emprunt au montant de 365 000$ et une dépense au montant de 398 964$ pour l'achat d'un camion Freightliner 2024 avec équipement de déneigement soit adopté.

ADOPTÉE

6-PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2019-2023

2023-78

ATTENDU QUE :
La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les *années* 2019 à 2023;
La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
Et unanimement résolu que :
La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 03 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
ADOPTÉE

7- MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'INFRASTRUCTURE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PLANS ET DEVIS RUE DE LA CROIX ET RUE DES LACS

2023-79

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service d'ingénierie et d'infrastructure de la Fédération Québécoise des municipalités à la préparation des plans, devis, la caractérisation environnementale, le laboratoire ainsi que les sondages et l'estimation des coûts pour la réfection de la rue de la Croix et rue des Lacs.

ADOPTÉE

8- MANDAT D'HONORAIRE RÉVISION DES PLANS ET DEVIS AMÉNAGEMENT DU SITE DU RÉSERVOIR ET DU BÂTIMENT D'EAU POTABLE- PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

2023-80

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater la Frime ARPO pour faire la révision des plans et devis d'aménagement du site du réservoir et du bâtiment d'eau potable du projet de mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable pour un montant de 78 761$+taxes. Que le montant de la dépense soit pris à même la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

9-DEMANDE DE CHANGEMENT – AGRANDISSEMENT DU CENTRE DES LOISIRS\COMMUNAUTAIRE

2023-81

Il est proposé par Madame Annie Bernier
Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Ulric autorise les demandes de changements suivants :
En architecture : A-08
En structure : S-03, S-04
En mécanique : ME-02, ME-04, ME-05, ME-06
Tel que déposé par l'architecte en date du 30 avril 2023.
ADOPTÉE

7- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – M. DONALD CHAREST – GESTION D S CHAREST INC.

2023-82

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Donald Charest, propriétaire de Gestion S D Charest;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la Municipalité de Saint-Ulric par sa résolution numéro: 2022-153 qui autorise le projet particulier de

construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après PPCMOI) afin d'autoriser l'entreposage de véhicules automobiles et récréatifs à l'intérieur de deux bâtiments vacants sur le site du 3297, route 132 Ouest, Saint-Ulric (Québec) G0J 3H0 pour une durée de trois années, à l'intérieur des bâtiments agricoles vacants qui sont localisés sur le lot numéro 5 538 605 du cadastre de Québec;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie et aux dispositions de son document complémentaire;

Il est proposé par Madame Annie Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande d'autorisation pour une période temporaire de 3 ans, l'entreposage de véhicules automobiles et récréatifs dans deux bâtiments agricoles devenus vacants suite à une diminution des activités agricoles du demandeur;
De modifier et étendre les limites de l'espace résidentiel de 5 000m2, établi par l'article 31.1 de la Loi, afin d'y inclure des aménagements extérieurs tel que bassin d'eau, tourelle et passerelle, portant la superficie résidentielle à 6 700m2.
ADOPTÉE

11- TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST – ENTENTE D'ACCÈS AU RÉSEAU MOBILE NOMADE

2023-83

CONSIDÉRANT l'offre déposé par l'entreprise Télécommunication de l'Est pour l'achat, l'installation et le service réseau mobile NOMADE;

CONSIDÉRANT qu'une entente aura lieu entre l'entreprise Télécommunication de L'Est et le propriétaire du terrain où est situé le bâtiment de télécommunication;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric accepte l'offre de Télécommunication de L'Est donc :

13 421.45$ pour les équipements
- 5 000.00$ pour la bâtisse
- 5 904.56$ crédit au compte de Télécommunication de L'est
Pour une balance à payer au montant de 2 516.95$ + installation + taxes.
ADOPTÉE

12- CONSULTATION PUBLIQUE PRÉALABLE À LA MODIFICATION D'UN ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE MGR BELZILE DE SAINT-ULRIC

2023-84

Mesdames les conseillères Marie-Hélène Bouillon et Nancy Paquet se retirent du sujet mentionnant qu'ils ont des intérêts personnels.

CONSIDÉRANT QU'après la période d'inscription de 2023 une observation de la baisse (7) de la clientèle a été observée au niveau du secondaire et que les conditions minimales d'élèves (12) ne seront possiblement pas atteintes pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique sur l'avenir du niveau secondaire 1 et 2 aura lieu le 10 mai prochain;

CONSIDÉRANT l'importance d'une école dans le développement, la vitalité et l'attractivité des familles à venir s'installer dans notre village;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric s'est dotée d'une politique familiale il est donc prioritaire d'appuyer la tenue de cette consultation et d'inviter les citoyens à venir se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer la consultation publique et de demander au CSSMM de revoir la décision de fermeture si les conditions minimales ne sont toujours pas atteintes en 2024-2025.
ADOPTÉE

13- DEMANDE DE LOCATION DE SALLE -COMITÉ CULTUREL ET COMITÉ DES FERMIÈRES

2023-85

CONSIDÉRANT la demande du Comité culturel d'acquisition d'un local pour la conservation des livres, des archives et registre du comité ;

CONSIDÉRANT qu'ils ont aussi besoin d'un endroit chauffé pour entreposer les instruments de musique ainsi que le matériel ;

CONSIDÉRANT la demande du Comité des fermières de Saint-Ulric de conclure une entente de location de la salle des 50+ ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement du centre des loisirs ne sont pas terminés et que la date de livraison de la génératrice est prévue le 30 mars 2024 ;

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal ne peut conclure aucune entente concernant la location de salle avant l'installation de la génératrice du centre communautaire, car la salle des 50+ doit rester disponible en cas de sinistre.
ADOPTÉE

14- DEMANDE DE M. FRÉDÉRIC PELLETIER, RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, LOT : 5 538 583

2023-86

CONSIDÉRANT la demande de M. Frédéric Pelletier, propriétaire du lot 5 538 583 pour prolonger de la rue de la Croix ;

CONSIDÉRANT que le prolongement de la rue devra être conforme au règlement de lotissement d'une largeur de 12 mètres (emprise) avec un cercle de virage de 30m ;

CONSIDÉRANT qu'il semble y avoir un cours d'eau intermittent qui traverse les terrains ;

CONSIDÉRANT qu'un prolongement est très couteux et demande l'autorisation du ministère de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT que pour les deux prochaines années le conseil municipal mise sur la fin de son projet d'approvisionnement en eau potable donc les couts finaux n'ont pas encore été établis ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal ne désire pas investir dans un prolongement de la rue de la Croix d'ici deux à trois ans.
ADOPTÉE

15-AUTORISATION D'ACHAT

A) **PIÈCES DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT**

2023-87

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat des pièces de machinerie de déneigement des équipements SMS pour un montant de 10 018.75$, selon la soumission QQ5508379.
ADOPTÉE

B) **ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM**

2023-88

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les travaux d'épandage de chlorure de calcium sur les chemins gravelés pour un montant de +6 000$.
ADOPTÉE

C) **NIVELAGE DES CHEMINS GRAVELÉS**

2023-89

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les Entreprises D'Auteuil à effectuer le nivelage des chemins gravelés pour un montant de 20 000$ pour la saison.
ADOPTÉE

D) **LIGNAGE DES RUES**

2023-90

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les travaux de lignage des rues pour un montant de + 10 000$.
ADOPTÉE

16- QUESTIONS DIVERSES

A) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL À M. ANDRÉ ST-PIERRE

2023-91

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le renouvellement du contrat de travail de M. André St-Pierre aux mêmes conditions et selon l'échelle salariale 2023.
ADOPTÉE

17- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques questions furent posées.

18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-92

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h22.
ADOPTÉE

_____

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____	_____
Louise Coll, GMA Directrice générale Greffière-trésorière	Michel Caron, maire